



## Droit de rétractation - extrait de lois concernées

-----  
Par DOMUS MACONNERIE

Bonjour,

Je suis maçon auto-entrepreneur, et j'aimerais savoir si je peu légalement me retirer d'un devis/plan de réalisation (Piscine Aquilus) signé de tout les partie (Aquilus, le terrasier, le maçon (moi), et le client)?

Le chantier est impraticable en pente raide (entre 30 et 50%), les engins de chantiers et de livraisons ne peuvent se faire dans un rayons de moins de 100m, les toupies bétons (même de 42mètres) ne passent pas et acheminer 800 bloc à bancher 1 par 1, mon dos ne tiendras pas...

Bref le commercial d'Aquilus dit qu'il ne peu se rétracter, mais est ce que je peu me désister de se chantier.

P.S. le devis devais m'assurer un bénéfice de environ 3000, cependant c'était sans compter des pompes bétons adéquate.

Autrement dit si je réalise se chantier c'est au mieux pour rien, au pire à perte.

Merci de votre éclaircissement juridique sur la question.

Cordialement.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Vous vous êtes engagé. Le contrat fait la loi entre les parties. Si vous vous rétractez, vous vous exposez à devoir verser des dommages et intérêts aux autres parties comme en dispose l'article 1217 du code civil.

-----  
Par janus2

Le chantier est impraticable en pente raide (entre 30 et 50%), les engins de chantiers et de livraisons ne peuvent se faire dans un rayons de moins de 100m, les toupies bétons (même de 42mètres) ne passent pas et acheminer 800 bloc à bancher 1 par 1, mon dos ne tiendras pas...

Bonjour,

Cette situation a t-elle évolué entre l'établissement du devis et la réalisation du chantier ? Si non, pourquoi avoir accepté ce chantier ?

-----  
Par DOMUS MACONNERIE

Bonjour,

Cette situation a t-elle évolué entre l'établissement du devis et la réalisation du chantier ? Si non, pourquoi avoir accepté ce chantier ?

Bonjour,

Oui, le premier devis fut réaliser lors d'une visite de nuit selon les horaires d'Aquilus et sans prendre en compte le problème de l'acheminement du béton, le devis à été sous évalué pour passer, et le client c'est bien garder de dire que tout ceux qui étaient venus avant ne pouvait pas couler dans ses conditions (à moins d'un tarif très élevé).

P.S. le chantier n'a pas encore commencé (début prévus initialement mi-mars)

Merci pour vos réponse (Janus2 et Nihilscio)

-----  
Par janus2

et sans prendre en compte le problème de l'acheminement du béton, le devis à été sous évalué pour passer,

Mais ça, c'est entièrement de votre responsabilité.